

## IMPRESSION DES BULLETINS DE VOTE

Le bulletin de vote est de loin l'article le plus important lors d'une élection. C'est cet outil qui permet aux électeurs d'exercer leur droit de vote. Aussi convient-il d'apporter un soin particulier à leur préparation.

Le directeur du scrutin doit rencontrer les échéances très serrées que fixe la loi; tout **imprimeur** qui entreprend d'imprimer les bulletins de vote **doit être capable de rencontrer ces échéances et disposé à le faire.**

## LE BULLETIN DE VOTE

Un bulletin de vote comprend trois (3) parties:

1. la partie principale où sont affichés les noms des candidats et leur appartenance politique;
2. le talon;
3. la souche.

Des lignes perforées sur les feuilles de papier qui vous ont été fournies par Élections Canada délimitent chacune des parties.

## PRÉPARATIFS À LA REPRODUCTION

Quelques jours avant le lancement de l'impression, Élections Canada fournira les articles suivants, tous essentiels à l'impression des bulletins de vote.

**NOTE:** *L'imprimeur doit se familiariser avec ce matériel et en comprendre toutes les implications avant de commencer à imprimer les bulletins de vote.*

- Livret-modèle de bulletins de vote (EC 10790)
- Papier à épreuve de bulletins de vote (EC 10800)
- Prêt-à-photographier pour le verso du bulletin de vote
- Feuilles de reproduction pour les appartenances politiques

- Devis d'impression pour les bulletins de vote (EC 10760)
- Papier à bulletins de vote emballé dans des boîtes spéciales à raison de 1000 feuilles par boîte

***CE PAPIER SPÉCIAL DOIT ÊTRE EMPLOYÉ POUR IMPRIMER  
LES BULLETINS DE VOTE***

Le nombre de feuilles de papier envoyées dépend du nombre de candidats dans la circonscription lors de l'élection précédente, jusqu'à un maximum de sept candidats. S'il y a plus de sept candidats qui se sont présentés officiellement dans la circonscription, Élections Canada calculera automatiquement la quantité de papier requise et expédiera les feuilles supplémentaires après le jour des présentations.

**PRÉPARATION DE L'ÉPREUVE DU BULLETIN DE VOTE**

Trois heures après la clôture des présentations (ou après 17 h le 21<sup>e</sup> jour avant le jour du scrutin), le directeur du scrutin vous remettra une liste finale des candidats. Les feuilles de papier à épreuve (EC 10800) qui vous ont été fournies **doivent** être employées pour soumettre une épreuve au directeur du scrutin pour son approbation **avant** d'imprimer tout bulletin de vote.

**Les noms des candidats**

- Les noms des candidats **doivent** figurer sur le bulletin de vote dans l'ordre alphabétique des noms de famille, de la même façon qu'ils apparaissent sur le bulletin de présentation.

**L'appartenance politique**

- Le nom officiel d'un parti politique, s'il en est, **doit** figurer sur le bulletin de vote **exactement** comme il figure sur les feuilles de reproduction fournies.
- Si un candidat s'est présenté comme «Indépendant» ce mot doit figurer sur le bulletin de vote (voir feuilles de reproduction).
- Si un candidat a demandé qu'il n'y ait aucune désignation politique, un pointillé noir devra figurer sur le bulletin de vote (voir les feuilles de reproduction).

## MONTAGE DE L'ÉPREUVE

### Le recto du bulletin de vote

La seule information qui requiert de la composition de la part de l'imprimeur est le nom des candidats. Les quelques points suivants devront être considérés au moment du montage de l'épreuve.

- **Vous devrez utiliser un seul caractère de même grosseur pour disposer tous les noms des candidats sur une seule ligne** à moins de circonstances spéciales autorisées au préalable par Élections Canada. Le nom de famille de chaque candidat doit être composé en lettres majuscules, tandis que le(s) prénom(s) doit(doivent) être composé(s) en lettres majuscules et minuscules **en 18 points Helvetica condensé gras + 20%, ou l'équivalent**. Si un nom n'entre pas sur une seule ligne, un caractère plus petit devra être employé. En pareil cas, tous les noms devront être réduits à la même grosseur de caractère. Si vous éprouvez des difficultés, communiquez avec le directeur du scrutin.
- **Il ne faut pas laisser d'espaces blancs inutiles**, ce qui pourrait inciter les électeurs à marquer leur bulletin de vote incorrectement. Les espaces vides qui précèdent et qui suivent le nom du candidat ne doivent pas dépasser 1/8" (3,5 mm). L'espace vide situé entre le nom de famille et le(s) prénom(s) doit aussi être réduit au minimum. Certains noms devront donc être étalés afin d'occuper au complet la ligne. De plus, étant donné que l'appartenance politique est inscrite au bas de la case blanche, le nom du candidat devra être centré dans l'espace qui reste, réduisant ainsi au minimum l'espace vide au-dessus et au-dessous de ce nom.
- **Les appartenances politiques devront être imprimées au moyen des lignes déjà composées fournies à cette fin par Élections Canada. Aucune composition du nom des partis ne doit être faite par l'imprimeur.** Un parti politique enregistré peut être radié jusqu'à 17 h au plus tard le jour des présentations (21<sup>e</sup> jour avant le jour du scrutin). Si tel est le cas, Élections Canada en avisera le directeur du scrutin; et le(s) nom(s) de ce(s) parti(s) politique(s) devra(devront) être remplacé(s) par un pointillé noir.

### Le verso du bulletin de vote

- **Le verso du bulletin de vote doit être imprimé à l'aide du prêt-à-photographier fourni par Élections Canada.** Encore une fois, aucune composition ne doit être faite au verso, sauf pour le nom de l'imprimeur et son adresse qui doivent être ajoutés sous les mots «Imprimé par» sur le prêt-à-photographier, **avant** de s'en servir.

L'épreuve doit être envoyée au directeur du scrutin dès qu'elle est prête; le directeur du scrutin la transmettra alors à Élections Canada pour approbation. L'autorisation d'imprimer sera fournie au directeur du scrutin par téléphone aussitôt que possible.

## L'IMPRESSION DES BULLETINS

Dès que le directeur du scrutin aura reçu l'autorisation d'Élections Canada, l'imprimeur sera autorisé à commencer l'impression.

**Quantités:** Le directeur du scrutin commandera le nombre de bulletins nécessaire sur le formulaire EC 10400 (*Nombre de bulletins de vote requis*).

**Matériel:** Le papier à bulletins de vote fourni par Élections Canada a été fait sur mesure, selon ses exigences. Chaque feuille produira le nombre suivant de bulletins de vote, selon le nombre de candidats à y inscrire:

3 candidats	16 bulletins
4 candidats	12 bulletins
5 candidats	10 bulletins
6 candidats	8 bulletins
7 ou 8 candidats	6 bulletins
9 à 12 candidats	4 bulletins
plus de 12 candidats	2 bulletins

Le modèle fourni, indiquant les instructions pour le découpage et l'impression, vous servira de guide.

**Encre:** Noire

**Numérotation:** Le numéro de chaque bulletin sera imprimé deux fois : au verso de la souche et du talon du bulletin -- entre les lignes perforées sur le talon et la souche (voir le livret-modèle de bulletins de vote fourni). **N'IMPRIMEZ PAS** le numéro de série sur la partie du bulletin de vote qui renferme les noms des candidats. Les bulletins de vote doivent être numérotés consécutivement à partir de 1 001.

**Reliure:** Les bulletins de vote consécutivement numérotés doivent être reliés en livrets, selon les quantités précisées par le directeur du scrutin. Chaque livret doit être recouvert à l'avant et à l'arrière d'un papier manille ou l'équivalent, fourni par l'imprimeur pour protéger les bulletins de vote. **Aucune impression n'est requise sur ce couvert.** Chaque livret doit ensuite être broché selon le livret-modèle de bulletins de vote fourni.

## SURPLUS

Toutes les feuilles ou parties de feuilles inutilisées lors de l'impression, ainsi que toutes les retailles doivent être retournées au directeur du scrutin après l'impression.

## FACTURATION

Le directeur du scrutin vous remettra les détails nécessaires sur les taux établis par le «Tarif des honoraires» en vigueur. Soumettez votre facture directement au directeur du scrutin qui doit la certifier avant de la soumettre à Élections Canada pour paiement, **accompagnée du serment de l'imprimeur sur le formulaire EC 10300.**

**REMARQUE :**